

FICHE DE POSTE

Accompagnant Educatif et Social- Aide Médico Psychologique

FOYER DE VIE « LES PARDALETS »

LIEN HIERARCHIQUE

Il exerce ses missions sous l'autorité du Directeur et du Chef de Service.

MISSIONS

Au sein du Foyer de Vie « Les Pardalets » et auprès des résidents-personnes adultes en situation d'handicap :

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de ces personnes et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne dans le cadre social.

FONCTIONS

Dans le cadre de ses missions, au sein d'une équipe pluridisciplinaire et sous la responsabilité du chef de service, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

ACTIVITES PRINCIPALES

Assister, Accompagner et Bien traiter les personnes dans tous les actes de la vie quotidienne en mettant en avant ses compétences éducatives

- action : aider à se laver, s'habiller, se déplacer et se nourrir au travers d'un acte éducatif. Il doit savoir mobiliser les autres professionnels si, par exemple, un acte paramédical est demandé.
- action : assurer des tâches matérielles pour favoriser un accompagnement adapté.
- action : mettre en place tous les moyens pour sécuriser l'accompagnement.
- action : respecter l'utilisateur autant verbalement que physiquement.

Maintenir et favoriser les acquis de l'utilisateur à travers l'action éducative

- action : observer et évaluer les possibilités du résident.
- action : le solliciter pour le faire participer à chaque fois que cela est possible, sans le surestimer.
- action : donner un sens aux activités et ateliers proposés.
- action : favoriser l'autonomie, avoir une approche éducative.
- action : créer un environnement convivial et adapté.

- Action : participer avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire à la conduite du projet personnalisé du résident
- action : assurer le suivi de ce projet et proposer de nouveaux axes à travailler

Soutenir, accompagner et encourager les activités de communication

- action : mettre en place des activités d'éveil et de présence pour stimuler maintenir le résident
- action : l'inciter à communiquer par la parole et/ou le geste.
- action : travailler la socialisation à travers la vie en collectivité et sur l'extérieure.
- action : respecter la personne dans son positionnement d'utilisateur/citoyen.
- action : favoriser l'épanouissement de la personne dans le "faire plaisir "
- action : respecter le cadre individualisé du lieu de vie.

Accompagner dans les situations d'urgence

- action : rassurer en situation de mal être.
- action : mettre en place un accompagnement spécifique et individualisé.
- action : mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement en cas de trouble de comportement.
- action : mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement en cas d'altération de son état général.
- action : accompagner l'utilisateur en fin de vie.
- action : mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement en cas de deuil.

Maintenir le lien familial

- action : travailler en collaboration avec le représentant légal.
- action : favoriser les outils de communication : téléphone, courrier, visites, etc.
- action : s'approprier l'histoire du résident pour mieux comprendre la problématique actuelle et savoir adapter la réponse.
- action : assumer le rôle de référent auprès du résident.

Projet d'Accompagnement Personnalisé

- action : il participe aux écrits du projet d'accompagnement personnalisé.
- action : il participe aux synthèses.
- action : il veille à ce que le projet soit respecté de tous et modifié si besoin

Travail en équipe

- action : il sait écouter l'ensemble des professionnels.
- action : il est force de proposition et fait valoir ses idées afin que chacun soit complémentaire.
- action : il est capable d'échanger avec les professionnels dans le cadre d'une communication respectueuse.
- action : il prend le relais si un professionnel est en difficulté notamment autour de violence de l'utilisateur.

Formation

- action : pour être au plus proche du besoin des usagers le professionnel doit pouvoir se former soit à sa demande, soit à la demande de l'employeur.

COMPÉTENCES REQUISES

FORMATION/DIPLÔME :

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide Médico Psychologique
Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

COMPÉTENCES

- approche et connaissance du handicap
- bonne aptitude physique et mentale
- travail en équipe
- savoir observer et écouter

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- l'amplitude horaire : 7h30 à 21h pour la journée.
- travail le week-end.
- bonne aptitude physique en raison des pathologies des résidents : trouble de comportement avec agressivité possible sur le personnel et les autres résidents, crise comitiale nécessitant un "transport de fortune" en toutes situations, redressement d'un résident en situation de chute, etc.
- En raison de la lourdeur de la prise en charge de ce type de population, il est nécessaire de requérir des qualités psychologiques en matière de patience, de disponibilité, de contact dans la relation avec autrui et faire preuve de réserve en présence de toute personne étrangère au service.

MOYENS ET OUTILS NECESSAIRES POUR L'EXERCICE DE LA FONCTION

- un temps de réunion de 2h30 est programmé chaque semaine, permettant soit de participer à une réunion de fonctionnement hebdomadaire, soit permettant de faire du travail de préparation ou d'investigation.
- un temps de préparation de 1h30 chaque semaine est planifié pour préparer, entre autres, les projets d'accompagnement personnalisé.
- accessibilité au dossier du résident : infirmier, éducatif et administratif.
- moyens matériels et financiers sous la responsabilité de celui qui l'utilise : véhicule, téléphone mobile et matériel d'activité.
- une vêtue professionnelle annuelle.